



Les centres commerciaux laissent à nouveau les clients fumer dans les galeries marchandes

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 18 août 2002

Malgré la loi anti tabac, les centres commerciaux laissent à nouveau les clients fumer dans les galeries marchandes et même au ras des caisses où les non fumeurs sont en train de payer Que peut-on faire ?

Merci

Réponse :

Vous pouvez consulter les conditions particulières d'application de la loi dans ce type de lieu

La méthode pratique mise en place par DNF pour être protégé contre le tabagisme vous permettra d'effectuer les relevés dont DNF pourra faire état auprès de la direction du centre.

DNF reste à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche, mais ne peut pas se substituer au plaignant sans que n'aient été formulées officiellement au commerçant des remarques précises appuyées sur des textes et des témoignages légaux.